Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique

Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique

Band: 10 (1908)

Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: propos d'un théorème relatif au triangle.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

somme U des angles du triangle B'CC' vaut deux droits plus la somme S des angles du triangle AB'C'

$$T + U = S + 2$$
.

en ajoutant ces deux égalités on a

$$\Sigma + U = 4$$
.

comme ni Σ ni U ne peuvent surpasser deux droits on a $\Sigma = 2$, U = 2. Il existe donc des triangles dont la somme des angles vaut deux droits ce qui d'après le théorème précédent suffit.

On pourrait éviter l'intervention du théorème VII, en montrant que dans la figure du théorème VIII, on peut faire le triangle BCB' égal à un triangle donné quelconque.

J. RICHARD (Dijon).

A propos d'un théorème relatif au triangle.

Le nº 12 du 15 mars 1906 (p. 180) du Bull. des sciences math. et phys. élémentaires contient une note sur le problème relatif à la résolution d'un triangle dont on connaît deux côtés et l'angle opposé à l'un d'eux.

La résolution proposée par l'auteur appelle quelques remarques. Elle consiste à envisager les côtés du triangle ABC comme cordes d'arcs du cercle circonscrit de rayon r et de centre O. L'angle B et les côtés BC = a, CA = b étant supposés connus, elle donne pour les éléments inconnus les expressions suivantes :

$$AOC = 2 \text{ B.}$$
 $r = \frac{b}{\sqrt{2 (1 - \cos AOC)}}, \cos 2 \text{ A} = \frac{2 r^2 - a^2}{2 r^2},$
 $C = 180 - (A + B) < AOB = 2 C, c = r \sqrt{2 (1 - \cos AOB)}.$

Mais ces formules contiennent plusieurs expressions non monomes, aussi n'ont-elles aucune portée pratique.

On peut les mettre sous une forme plus simple, comme nous l'a fait remarquer M. l'abbé Gelin, en observant que l'on a

$$1 - \cos 2 B = 2 \sin^2 B$$
, $1 - \cos 2 C = 2 \sin^2 C$.

On a alors

$$2 r = \frac{b}{\sin B}$$
, $\sin A = \frac{a}{2 r}$, $C = 180 - (A + B)$, $c = 2 r \sin C$,

formules que l'on démontre du reste directement sur la figure en partant des relations

$$a=2$$
 $r \sin A$, $b=2$ $r \sin B$, $c=2$ $r \sin C$.

Enfin si l'on remplace 2 r par sa valeur, on a

$$\sin A = \frac{a \sin B}{b}$$
, $C = 180 - (A + B)$, $c = \frac{b \sin C}{\sin C}$

qui sont les expressions fournies par la solution classique.

L'emploi de l'auxiliaire r est superflu et l'on voit aisément qu'il n'évite pas le cas douteux¹, comme l'auteur semble croire, suivant une remarque de M. Barbette.

R. Guimaraes (Elvas, Portugal).

CHRONIQUE

Académie des Sciences de Paris.

PRIX DÉCERNÉS:

La séance publique annuelle consacrée aux prix de l'Académie des Sciences a eu lieu le 2 décembre sous la présidence de M. Chauveau. M. G. Darboux, secrétaire perpétuel, présente les rapports sur les prix décernés par l'Académie pour l'année 1907².

GÉOMÉTRIE; prix Francœur. — Le prix est décerné à M. E. Le-

MOINE pour l'ensemble de ses travaux mathématiques.

Prix Bordin. — Le prix est attribué au mémoire de MM. Enriques et Severi.

Prix Vaillant. — Le prix est réparti, en parties inégales, entre MM. Jacques Hadamard, G. Lauricella, A. Korn et T. Boggio. Le premier des mémoires sera publié dans le Recueil des Savants étrangers.

MÉCANIQUE; prix Montyon. — M. Cuënot, pour ses études sur les déformations des voies de chemin de fer. Mention très honorable à M. Petot, pour sa théorie des automobiles.

Prix Poncelet. — Le prix est attribué à feu M. le colonel Renard, pour ses recherches mathématiques et expérimentales sur la mécanique et pour la part qui lui revient dans l'état actuel de l'aéronautique.

¹ Le cas douteux qui se présente dans la résolution des triangles rectilignes, se trouve très bien traité, et fort simplement, dans la Plane and spherical Trigonometry in three parts, par M. B. Goodwin, 7° édit., Longmans, Green and C°, New-York and Bombay, 1903, 154-155.

² La liste des prix proposés pour les années 1907-1909 a été publiée dans L'Ens. math. du 15 janvier 1907.